

TABLE ALPHABÉTIQUE DES ORATEURS ET AUTEURS

B

Baers (Mlle), sénateur coopté.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Art. 32. Observation au sujet de la pension de la femme séparée de son mari, p. 100.

Beauduin, sénateur provincial du Brabant, questeur du Sénat.

Ann. — Réélu questeur du Sénat, p. 4.

Bernard (Louis), sénateur de l'arrondissement de Charleroi-Thuin.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Discours : Annonce qu'il votera le projet tout en le jugeant insuffisant, parle du taux de la rente, des améliorations en ce qui concerne les rentes alimentaires à charge des descendants, du revenu cadastral, des chômeurs et des frontaliers, p. 61, 62. — Discussion des articles. Art. 6. Observations, p. 92. — Art. 46. Soulève la question du paiement de la rente alimentaire par les descendants, p. 143, 144.

Boët (baron), sénateur de l'arrondissement de Mons-Soignies, deuxième vice-président du Sénat.

Ann. — Réélu par acclamations deuxième vice-président du Sénat, p. 4.

Bologne, sénateur coopté.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Discours : Estime qu'il est du devoir du gouvernement d'assumer la charge des pensions de vieillesse et qu'aucune raison n'est suffisante pour l'en dispenser, p. 86.

Boon, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale. S'abstient au vote sur le premier alinéa de l'ordre du jour de confiance, p. 43.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Discours : Expose le point de vue de son groupe en la matière, estime avec le rapporteur qu'il ne faut pas surcharger l'avenir, annonce un amendement réglant la situation des vieillards victimes de négligence, de fraude ou de dol de la part de sa mutualité, demande des mesures sévères contre les pensionnés qui fournissent encore un travail rémunérateur et contre ceux qui les emploient; parle enfin des rentes alimentaires, approuve l'amendement de M. Henricot à l'article 40 et déclare que le groupe rexiste votera la loi en discussion, p. 62, 63. — Discussion des articles. Art. 40 et 41. Observation au sujet des amendements concernant ceux qui n'ont pas pu faire en temps voulu les versements requis, p. 126. — Art. 47. Observation au sujet de l'interprétation et du retrait éventuel des amendements, p. 146. — Art. 70. Présente un amendement subsidiaire, p. 163.

Proposition de loi abrogeant l'article 3, 9^e, de la loi du 23 mars 1932 établissant des mesures temporaires destinées à maintenir l'équilibre budgétaire. Demande, au moment du dépôt du rapport, à l'assemblée de décider de l'urgence de cette proposition, p. 134. — Par motion d'ordre, demande que cet objet soit porté à l'ordre du jour du mercredi suivant, immédiatement après le vote des pensions de vieillesse, p. 200. — Annonce qu'il demandera l'appel nominal sur cette question, p. 200.

Bossuyt, sénateur de l'arrondissement de Courtrai-Ypres.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Art. 32. Observation au sujet de la pension de la femme séparée de son mari, p. 100. — Art. 40 et 41. Discours : Défend l'amendement visant à réparer des erreurs commises par des secrétaires de caisses de pensions, p. 121. — Art. 41, § 1^{er}. Observations au sujet de l'interprétation, p. 129. — Art. 44. Discours : Parle des revenus des travailleurs indépendants, p. 140, 141. — Art. 47. Observation au sujet de l'interprétation et du retrait éventuel des amendements, p. 147. — Art. 87. Pose une question au ministre, p. 169.

Bouilly, sénateur provincial du Hainaut.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Art. 40 et 41. M. Van Dieren insistant sur l'urgence d'une interpellation qu'il a introduite, insiste pour que le projet en discussion prime toute autre question, p. 114.

Interpellations jointes de M. Van Dieren et du baron de Dordot au sujet de l'affaire Barmat. S'abstient au vote sur la proposition du bureau pour la fixation de la discussion de ces interpellations, p. 119.

Bourguignon, sénateur de l'arrondissement de Charleroi-Thuin.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale. S'abstient au vote sur les deux parties de l'ordre du jour de confiance, p. 43.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Discours : Estime que le gouvernement n'a rempli ni ses obligations morales ni ses promesses, puis insiste pour que le taux des pensions soit relevé, p. 80 à 82. — Discussion des articles. Art. 41. S'abstient au vote sur l'amendement de M. le baron Nothomb, p. 134.

Interpellation du baron Nothomb au sujet de la déclaration du Reich. Discussion : Appuie la motion d'ordre de M. Van Dieren tendant à faire ajourner le débat, préférant présenter leurs observations à l'occasion du budget des affaires étrangères, p. 200.

C

Carton de Tournai, sénateur de l'arrondissement de Tournai-Ath.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale. S'abstient au vote sur les deux derniers alinéas de l'ordre du jour de confiance, p. 44.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Art. 61. Défend son amendement, appuie celui de M. Dierckx et déclare qu'il votera le projet, p. 159, 160. — Insiste sur son amendement, p. 161.

Catteau, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Art. 40. Propose une modification de forme à l'alinéa 2, p. 128. — Art. 41. Amendement du baron Nothomb tendant à l'insertion d'un § 3 : Appuie cet amendement, au nom du groupe libéral.

Coenen, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

Doc. — Projet de loi concernant le remboursement anticipé des prêts d'argent. Rapport, n^o 30.

Coole, sénateur de l'arrondissement de Courtrai-Ypres.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Discours : Parle de la situation des frontaliers ayant droit à la pension et suggère une solution pour les cas difficiles, p. 58, 59.

Cools, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

Doc. — Proposition de loi abrogeant l'article 3, 9^e, de la loi du 23 mars 1932 établissant des mesures temporaires destinées à maintenir l'équilibre budgétaire. Rapport, n^o 14.

Ann. — Projet de loi relatif aux rémunérations et pensions à charge des provinces et des communes. Motion d'ordre de M. Dautrepoint rappelant l'urgence de ce projet : Déclare que son rapport est prêt et qu'il en donnera lecture à la prochaine réunion de la commission de l'intérieur, p. 72.

Proposition de loi abrogeant l'article 3, 9^e, de la loi du 23 mars 1932, établissant des mesures temporaires destinées à maintenir l'équilibre budgétaire. Dépose le rapport sur ce projet de loi, p. 134. — Motion d'ordre de M. Boon demandant que cet objet soit porté à l'ordre du jour du mercredi suivant : Appuie cette motion, p. 200.

Criquelion, sénateur provincial du Hainaut.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Art. 40 et 41. Parle des articles 46 et 47 concernant les revenus des agriculteurs, p. 111. — Art. 44. Rélève un point du discours de M. Jauniaux, p. 141.

Crokaert, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Discussion. Discours : Déclare au nom de plusieurs de ses amis de la droite et en son nom personnel qu'il demandera la disjonction, pour le vote, des deux problèmes sur lesquels roule la discussion à savoir : la question de l'intégrité de M. van Zeeland, p. m., qui, à son avis ne se pose pas et celle des responsabilités encourues à la Banque Nationale; annonce qu'il votera la confiance sur la première partie, mais qu'il s'abstiendra ou qu'il votera contre en ce qui concerne la seconde, p. 40, 41. — Vote sur l'ordre du jour de confiance : Déclare maintenir sa demande de disjonction pour le vote, p. 42. — S'abstient au vote sur les deux derniers alinéas de l'ordre du jour de confiance, p. 44.

D

d'Aspremont-Lynden (comte), sénateur coopté.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Discussion. Discours : Examine en premier lieu les réformes qui s'imposent à la Banque Nationale, puis examine le cas personnel de M. van Zeeland, p. m., et demande que des sanctions administratives soient prises en ce qui concerne l'affaire Barmat, p. 41, 42. — S'abstient au vote sur les deux derniers alinéas de l'ordre du jour de confiance, p. 44.

Interpellations jointes de M. Van Dieren et du baron de Dorlodot au sujet de l'affaire Barmat. Discussion. Observations, p. 186.

De Boodt, sénateur de l'arrondissement de Malines-Turnhout.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale. S'abstient au vote sur les deux derniers alinéas de l'ordre du jour de confiance, p. 44.

De Clercq (J.-J.), sénateur de l'arrondissement d'Anvers.

Doc. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Rapport complémentaire, n° 17.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Observation : Estime que le dernier paragraphe de l'article 25, relatif aux assurés libres, peut être supprimé, p. 57. — Discours : Commence son discours par une déclaration à l'intention de ceux qui ont parlé du sabotage de la loi, puis, en sa qualité de rapporteur, développe les divers aspects du projet en discussion : caractère social de la loi, modifications apportées par la commission du Sénat au texte transmis par la Chambre et, enfin, financement de la loi sur les pensions; parle de la nomination prochaine d'un commissaire royal et déclare en terminant qu'il ne discute ni le principe ni le montant de la pension, mais qu'il estime que le régime actuel ne pourra tenir techniquement et qu'on fait fausse route, p. 67 à 72. — Observations, p. 74, 75, 86, 87. — Discussion des articles. Art. 2. Propose la suppression du 4^e au texte flamand, p. 89. — Art. 5, alinéa 1^{er}. Présente un sous-amendement, puis propose de renvoyer tous les amendements à la commission, p. 90. — Précise le sous-amendement qu'il présente au texte du gouvernement, p. 91, 92. — Art. 32. Justifie son amendement, p. 100. — Insiste sur son amendement, p. 101. — Déclare réserver son amendement pour le second vote, p. 102. — Art. 40. Observation, p. 107. — Art. 40 et 41. Observation, p. 108. — Donne lecture du rapport complémentaire sur les amendements déposés, p. 121 à 126. — Observation au sujet des amendements concernant ceux qui n'ont pu faire les versements voulus en temps utile, p. 126. — Observation au sujet des textes à discuter pour l'article 40, p. 127, 129. — Art. 41. Déclare que la commission n'admet pas l'amendement tendant à l'insertion d'un paragraphe 3, p. 130. — Observations, p. 132, 133. — Art. 46, § 1^{er}. Propose une modification de forme, p. 143. — § 2. Déclare que l'amendement de M. Mullie est retiré, p. 143. — Demande qu'on s'en tienne au principe tendant à respecter la compétence du juge de paix en cette matière, p. 144. — Art. 47. Observations, p. 146. — Observation au sujet de l'interprétation et du retrait éventuel des amendements, p. 147. — Art. 49. Observation, p. 149. — Art. 61. Justifie son attitude en ce qui concerne le Fonds des dotations, p. 155. — Art. 70. Observation, p. 164. — Art. 90 nouveau proposé, par amendement, par MM. Heyndels et Noël. Observations, p. 171.

De Clercq (Jos.), sénateur de l'arrondissement d'Audenarde-Alost, questeur du Sénat.

Ann. — Réélu questeur du Sénat, p. 4.

de Dorlodot (baron), sénateur de l'arrondissement de Charleroi-Thuin.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Discussion. Par motion d'ordre, propose de remettre la suite du débat à une séance que le Sénat pourrait tenir le lendemain, vendredi, p. 22. — Motion d'ordre de M. Demets proposant la limitation du temps de parole : S'oppose à cette proposition, p. 36, 37. — Reprise de la discussion. Discours : Analyse les causes du malaise qui existe dans le pays et examine tout particulièrement la situation du premier ministre en ce qui est relatif à la Banque Nationale, p. 38, 39. — S'abstient au vote sur les deux parties de l'ordre du jour de confiance, p. 43.

Interpelle MM. le premier ministre et le ministre de la justice au sujet des complaisances dont le nommé Barmat aurait été l'objet à la suite d'interventions politiques, et qui sont énoncées par le journal *La Libre Belgique* dans son numéro du 9 octobre 1937. Insiste sur l'urgence de son interpellation, ainsi que sur celles de M. Van Dieren et du comte de Grunne, et demande qu'on vote éventuellement, si une proposition de renvoi était faite, p. 114. — Cette proposition de renvoi étant faite par le président, demande l'appel nominal, p. 115. — Discussion de son interpellation et de celle similaire de M. Van Dieren : Développe son interpellation, p. 178 à 180. — Observations, p. 186. — Discours : Répond au discours du ministre et demande des explications complémentaires, p. 189, 190.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Art. 40. Motive son abstention au vote sur le premier alinéa, p. 127.

de Fraipont, sénateur de l'arrondissement de Liège.

Doc. — Proposition de loi relative à l'organisation d'un Conseil colonial. Développements et proposition de loi, n° 25.

Proposition de loi relative à des incompatibilités concernant les fonctionnaires de la colonie. Développements et proposition de loi, n° 26.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. S'abstient au vote sur le premier alinéa de l'ordre du jour de confiance, p. 43.

de Hemricourt de Grunne (comte), sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

Ann. — Bureau définitif. M. Van Overbergh proposant de réélire par acclamations les membres du bureau sortant, fait remarquer qu'une fois de plus un groupe important du Sénat n'est pas représenté dans le bureau et que, par conséquent, il ne peut se rallier à cette proposition, p. 4.

Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Discussion. Discours : Motive le vote que le groupe rexiste émettra si un ordre du jour est déposé en conclusion de ce débat, puis répond aux attaques de M. Verbist contre son parti et justifie la tactique adoptée par l'opposition, p. 30, 31. — Fait une déclaration en vue d'affirmer que les sénateurs rexistes prennent uniquement la responsabilité des paroles qu'ils prononcent au Sénat et non celles des déclarations faites en dehors par des organes du mouvement rexiste, p. 42. — Vote sur l'ordre du jour de confiance : Déclare que son groupe s'abstiendra sur le premier alinéa, attestant l'intégrité et le désintéressement du premier ministre, et votera contre les deux derniers, concernant l'organisation et le fonctionnement de la Banque Nationale, p. 43. — S'abstient au vote sur le premier alinéa de l'ordre du jour, p. 43.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Art. 5. M. J.-J. De Clercq, rapp., proposant le renvoi en commission de tous les amendements, propose de poursuivre l'examen des articles non amendés, p. 91. — Art. 41. Demande l'appel nominal sur l'amendement de MM. le baron de Dorlodot et cons., p. 134.

Interpellations jointes de M. Van Dieren et du baron de Dorlodot au sujet de l'affaire Barmat. Discussion : Par motion d'ordre, demande des explications au sujet d'une imputation que le ministre a faite à l'adresse d'un journal dont il n'a pas cité le nom, p. 188.

Interpellation du baron Nothomb au sujet de la déclaration du Reich. Discussion : Discours, p. 197 à 199.

de la Barre d'Erquélimes (comte), sénateur de l'arrondissement de Mons et Soignies, questeur du Sénat.

Ann. — Réélu questeur du Sénat, p. 4.

Interpellation du baron Nothomb au sujet de la déclaration du Reich relative à l'intégrité de la Belgique. Discussion : Observations, p. 197.

Delattre, ministre du travail et de la prévoyance sociale.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Observation : Annonce un amendement, p. 57. — Discours : Fait remarquer que la question en discussion est celle qui a toujours provoqué le plus de controverses; défend le projet et relève certaines observations faites notamment par le rapporteur, puis déclare qu'il ne pourra admettre d'amendements augmentant la charge prévue, le gouvernement ne pouvant aller plus loin.

Delattre (suite)

en cette matière, p. 72 à 75. — Discours : Tient à mettre au point certaines choses, notamment en ce qui est relatif au Fonds des dotations, aux charges financières entraînés par le projet en discussion et aux répercussions futures de ce projet, p. 86, 87. — Discussion des articles : Art. 5 : Défend la rédaction proposée par le gouvernement pour l'alinéa 1^{er}, p. 90. — Combat la proposition de M. J.-J. De Clercq, rapp., de renvoyer tous les amendements en commission, p. 90, 91. — Se déclare d'accord sur le sous-amendement proposé par M. J.-J. De Clercq, rapp., au texte du gouvernement, p. 91, 92. — Art. 6 : Observation, p. 92. — Art. 7 : Déclare prendre note de l'observation de M. Rogister, p. 95. — Art. 25 : Déclare accepter les amendements de la commission, p. 99. — Art. 32. Observation au sujet de la situation de la femme séparée de son mari, p. 100. — Déclare ne pouvoir se rallier à l'avis des orateurs qui ont pris la parole et fait des observations au sujet du dépôt tardif de l'amendement du rapporteur, p. 101. — Combat le sous-amendement de M. J.-J. De Clercq, rapp., p. 102. — Art. 33 : Répond à une question de M. de Spot, puis combat l'amendement de M. Noël, p. 102, 103. — Art. 35 : Appuie l'amendement de la commission, p. 103. — Art. 40 : Déclare ne pouvoir accepter aucun amendement, le gouvernement étant allé jusqu'à la limite du possible, prie les auteurs d'amendements de ne pas insister et de se rallier au texte du gouvernement, p. 104, 105. — Art. 40 et 41 : Discours : Défend à nouveau le texte du gouvernement, p. 109, 110. — Combat l'amendement de M. Delvaux et motive son opposition, p. 119, 120. — Observation au sujet des amendements concernant ceux qui n'ont pas pu faire en temps voulu les versements requis, p. 127. — Examen des dispositions de l'art. 40 : Observation au sujet des textes à discuter, p. 127. — Donne lecture du texte du § 1^{er} de l'art. 40 tel qu'il a été adopté par la commission, p. 127. — § 3 : Indique l'interprétation des textes, p. 128, 129. — Répond à M. Delvaux, qui lui demande des précisions, p. 129. — Art. 41, § 1^{er} : Observation au sujet de l'interprétation, p. 129. — Combat l'amendement du baron Nothomb tendant à l'insertion d'un § 3, p. 130. — Répond à M. le baron Nothomb, p. 131, 132. — Rappelle la déclaration qu'il a faite en commission et qui a été lue par le rapporteur; combat à nouveau l'amendement et répond aux observations de M. Finné, p. 133, 134. — Art. 44. Discours : Défend l'amendement du gouvernement, p. 140. — Répond à une question de M. Bossuyt et déclare qu'il en réfèrera au ministre des finances, p. 141. — 4^e Appuie l'amendement de la commission, p. 163. — Art. 46 : Donne les explications réclamées par M. L. Bernard, p. 144. — Art. 47 : Répond aux observations de M. Harmegnies, puis propose un nouveau texte, p. 145, 146. — Observation au sujet de l'interprétation et du retrait éventuel des amendements, p. 146. — Art. 49 : Prie le Sénat de n'accepter aucun amendement nouveau, p. 149. — Art. 52 et suivants : Avant d'aborder les articles relatifs au chapitre des rentes de veuve et d'allocations d'orphelins, donne quelques indications générales, p. 150. — Art. 61 : S'explique au sujet de la charge financière à supporter par le pays, p. 155, 156. — Estime l'amendement de M. Carton de Tournai inutile, p. 161. — Art. 70 et amendement de M. Boon : Déclare n'être pas opposé à l'amendement, mais fait certaines objections et demande au Sénat de rejeter l'amendement, p. 163. — Art. 77 : Discute l'amendement de M. Noël et déclare qu'il examinera le problème qu'il pose, p. 165. — Art. 81 : Observation, p. 167. — Art. 87 : Répond à une question de M. Bossuyt, p. 169. — Art. 90 nouveau proposé, par amendement, par MM. Heyndels et Noël : Combat cet amendement, p. 171.

Delvaux (E.), sénateur provincial du Luxembourg.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale. S'abstient au vote sur le premier alinéa de l'ordre du jour de confiance, p. 43.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Art. 40 et 41 : Discours : Défend l'amendement en faveur des intéressés dont les versements n'ont pas été transmis en temps utile, p. 119. — Insiste sur son amendement, p. 120, 121. — Examen de l'art. 40, § 3 : Demande des précisions au ministre au sujet de l'interprétation des textes, p. 129. — Art. 41 : Observation, p. 133.

de Man, sénateur coopté, ministre des finances.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Discours : Rappelle que le but de la convocation du parlement en session extraordinaire est de donner des éclaircissements au sujet des insinuations calomnieuses contre le premier ministre et ensuite de laisser les Chambres juges de la politique du gouvernement en ce qui concerne la Banque Nationale; traite en particulier le deuxième point et déclare qu'il se tient prêt à donner aux orateurs qui prendront la parole, les explications complémentaires qu'ils pourraient désirer obtenir, p. 9, 10. — Discussion de la déclaration du gouvernement. Observations : Répond à certains reproches formulés par M. De Mont, notamment en ce qui concerne les retenues opérées sur les traitements des fonctionnaires de la Banque Nationale, p. 24

de Man (suite)

à 26. — Discours : Répond en ordre principal au discours de M. De Mont et aux questions posées par celui-ci en ce qui concerne l'attitude du gouvernement dans la question de la Banque Nationale et critique la politique adoptée par le parti rexiste dans sa lutte contre le premier ministre et le gouvernement en fonctions, p. 33 à 35.

Interpellations jointes de M. Van Dieren et du baron de Dorlodot au sujet de l'affaire Barlat. Au cours d'une discussion sur la fixation de ces interpellations, fait remarquer que M. le ministre de la justice est d'accord pour répondre aux interpellations de M. Van Dieren et du baron de Dorlodot, mais qu'une interpellation similaire du comte de Gramme ne pourra l'être jointe, cet objet étant beaucoup plus étendu, p. 113, 114.

Projet de loi concernant le régime fiscal des sucres. Dépose ce projet de loi, p. 51.

Demarré, sénateur de l'arrondissement de Hasselt et Tongres-Maeseyck.

Ann. — **Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré.** Discussion des articles. Art. 40 et 41 : Par motion d'ordre, estime que cette discussion est oiseuse, le renvoi en commission étant décidé, p. 108. — M. Van Dieren insistant sur l'urgence d'une interpellation qu'il a introduite, insiste pour que le projet en discussion prime toute autre discussion, p. 114. — Reprise de la discussion des art. 40 et 41 : Discours : Parle du calcul des ressources des petits agriculteurs, p. 120. — Observation au sujet de l'interprétation et du retrait éventuel des amendements, p. 146, 147. **Interpellations jointes de M. Van Dieren et du baron de Dorlodot** au sujet de l'affaire Barlat. S'abstient au vote sur la proposition du bureau au sujet de la fixation de la discussion de ces interpellations, p. 119.

Demets, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles, secrétaire du Sénat.

Ann. — Validation des pouvoirs de M. Van Remoortel. Donne lecture, en français et en flamand, de son rapport, qui conclut à la validation des pouvoirs de M. Van Remoortel, p. 3.

Réélu secrétaire du Sénat, p. 4.
Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale. Par motion d'ordre, propose de limiter le temps de parole, p. 36.

De Mont, sénateur coopté.

Ann. — **Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique.** Discussion. Discours : Expose le point de vue du parti rexiste, reproche au gouvernement une attitude qu'il juge équivoque, critique les agissements des hauts fonctionnaires de la Banque Nationale, spécialement en ce qui concerne la retenue de crise et son emploi; relève ensuite certains points de la déclaration faite par le premier ministre et indique les points sur lesquels il n'est pas d'accord; termine en déclarant que son groupe ne déposera pas d'ordre du jour et se rallie aux conclusions déposées à la Chambre par M. Daye, p. 22 à 28. — Répond au discours du ministre des finances et déclare, en réponse à une question de celui-ci, qu'il n'approuve pas toutes les méthodes de polémique de son parti, p. 35. — S'abstient au vote sur le premier alinéa de l'ordre du jour de confiance, p. 43.

Interpellations jointes de M. Van Dieren et du baron de Dorlodot au sujet de l'affaire Barlat. Discussion. Discours, p. 180, 181. — Observation : Demande l'institution d'une commission parlementaire à qui les dossiers de la Sûreté concernant l'affaire Barlat seraient communiqués, p. 183. — Observations, p. 186.

Interpellation du baron Nothomb au sujet de la déclaration du Reich relative à l'intégrité de la Belgique. Discussion. Observation, p. 197.

De Neve, sénateur de l'arrondissement d'Audernarde-Alost.

Ann. — **Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré.** Discussion générale. Discours : Préconise l'unification du régime des pensions, intervient en faveur des chômeurs et des malades, se rallie à l'amendement en faveur des agriculteurs et déclare que les nationalistes flamands voteront le projet, p. 78, 79.

Denis, (lieutenant général), ministre de la défense nationale.

Ann. — **Projet de loi autorisant, sous certaines conditions, les anciens combattants à faire valoir, sans limite de délai, leurs droits à une pension d'invalidité de guerre.** Dépose ce projet de loi, p. 138.

Projet de loi modifiant ou complétant différents articles de la législation sur les pensions militaires. Dépose ce projet de loi, p. 138.

Projet de loi prorogeant la durée de validité de la loi temporaire du 23 janvier 1934 sur l'expropriations dans l'intérêt de l'organisation défensive du territoire. Dépose ce projet de loi, p. 138.

de Schrijnmakers de Dormael, sénateur de l'arrondissement de Louvain.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale. S'abstient au vote sur le premier alinéa de l'ordre du jour de confiance, p. 43.

Desmedt (R.), sénateur coopté.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Discours : Commente les amendements qu'il a déposés avec MM. Mullie et cons. en faveur des vieux agriculteurs, notamment en ce qui concerne l'évaluation de leurs revenus et demande que ces amendements soient admis, p. 55 à 57. — Discussion des articles. Art. 44, 4^e. Déclare que l'amendement de M. Mullie est retiré, p. 142. — Art. 47 et amendements. Rappelle que trois de ses amendements sont retirés, mais que celui qui se rapporte à l'article en discussion et qui intéresse la classe moyenne est maintenu, puis défend cet amendement, p. 145.

de Spot, sénateur de l'arrondissement Furnes-Dixmude-Ostende.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale. S'abstient au vote sur les deux derniers alinéas de l'ordre du jour de confiance, p. 44.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Art. 33. Pose une question au ministre au sujet de l'interprétation du mot « hospitalisés », p. 102.

Devos, sénateur de l'arrondissement de Termonde-Saint-Nicolas.

Doc. — Proposition de loi tendant à redresser des situations injustes créées, en matière de pension de vieillesse, par la faute ou la négligence de tiers. Développements et proposition de loi, n° 27.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Articles 40 et 41 : Appuie l'amendement Lohest, repris par le baron Nothomb, p. 111, 112. — Répond au rapport complémentaire et insiste pour que le ministre se rallie à l'amendement concernant ceux qui n'ont pu faire en temps voulu les versements requis, p. 126. — Article 41. Amendement du baron Nothomb : Observation, p. 132.

Dierckx, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Discussion. Discours : Examine les trois questions discutées : le régime de rémunération du haut personnel de la Banque, les insinuations faites à l'égard de M. van Zeeland, p. m., et enfin, la politique du gouvernement en cette matière; motive le vote affirmatif que le groupe libéral émettra sur la question de confiance, p. 21, 22.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Discours : Fait remarquer que la discussion porte sur deux objets qu'il importe de séparer nettement : le remaniement du régime des pensions de vieillesse en général et l'établissement du régime financier et développe ce point; déclare qu'il reprend l'amendement que le rapporteur avait déposé, en commission, à l'article 61, relativement au Fonds des dotations, p. 82, 83. — Reprend la parole pour répondre à différents points du discours de M. Jauniaux qui l'a mis en cause, p. 85, 86. — Observations, p. 86, 87. — Discussion des articles. Article 41 : Amendement du baron Nothomb : Observations, p. 132. — Article 61, § 1^{er}, alinéa 1^{er} : Défend l'amendement qu'il présente, attire l'attention du Sénat sur la situation générale, en ce qui concerne les charges financières, insiste sur son amendement et déclare ne pas vouloir accepter la tutelle d'un commissaire royal, p. 153, 154. — Appuie l'amendement de M. Carton de Tournai, p. 160.

Doutrepoint, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles, secrétaire du Sénat.

Doc. — Délibérations du conseil des ministres par application de la loi sur la comptabilité des dépenses engagées. Rapport, n° 24.

Ann. — Réélu secrétaire du Sénat, p. 4.

Projet de loi relatif aux rémunérations et pensions à charge des provinces et des communes. Par motion d'ordre, rappelle l'urgence de ce projet, p. 72.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Article 61 : Combat l'amendement de M. Dierckx, p. 154.

Délibérations du conseil des ministres par application de la loi sur la comptabilité des dépenses engagées. Dépose le rapport sur ces délibérations, p. 172.

F

Finné, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Article 41 : Discours, p. 133. — Article 61 : Demande que M. Van Dieren, dont le tour de parole est arrivé, puisse parler ultérieurement, p. 159.

G

Gabriel, sénateur provincial de la Flandre orientale.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Discours : Fait remarquer la hausse constante du prix de la vie, suggère des améliorations et des extensions à apporter aux lois de pensions et déclare qu'il votera le projet, p. 78.

Gendebien (baron), sénateur provincial du Hainaut.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Articles 40 et 41. Discours : Approuve la loi mais estime que les travailleurs indépendants sont désavantagés, p. 120.

Gillon, sénateur coopté.

Doc. — Proposition de loi relative à l'amnistie des délits commis à l'occasion des événements du 25 octobre 1936 à Bruxelles. Rapport sur la recevabilité, n° 28.

Gits, sénateur provincial du Brabant.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale. S'abstient au vote sur le premier alinéa de l'ordre du jour de confiance, p. 44.

Godding, sénateur de l'arrondissement d'Anvers.

Doc. — Proposition de loi relative à l'organisation du conseil colonial. Rapport sur la recevabilité, n° 15.
Proposition de loi relative à des incompatibilités concernant les fonctionnaires de la colonie. Rapport sur la recevabilité, n° 16.

Gravez, sénateur de l'arrondissement de Gand-Eecloo.

Doc. — Proposition de loi accordant des droits à une pension d'invalidité aux anciens combattants atteints d'une affection chronique. Développements et proposition de loi, n° 6.

H

Harmegnies, sénateur de l'arrondissement de Mons-Soignies.

Ann. — Projet de loi tendant à la révision de la loi sur l'assistance publique. Par motion d'ordre, rappelle que le gouvernement demandait l'urgence pour ce projet et insiste pour qu'il soit examiné d'urgence, p. 47.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Discours : Se borne à signaler quelques anomalies en ce qui concerne notamment les travailleurs ayant placé leurs économies à la Caisse d'Épargne, les chômeurs frontaliers, les employés, puis estime que la somme allouée aux contrôleurs des contributions pour la préparation des dossiers est insuffisante, p. 52, 53. — Discussion des articles. Art. 6. Observation, p. 92. — Art. 40 et 41. M. Van Dieren insistant sur une interpellation qu'il a introduite, demande que le projet en discussion prime toute autre question, p. 113. — Art. 47. Demande que les mesures appliquées à Charleroi et à Liège en matière de classification le soient également au Borinage, p. 145. — Par motion d'ordre, propose au Sénat de se réunir le lendemain pour hâter le vote de la loi en discussion, p. 156.

Interpellations jointes de M. Van Dieren et du baron de Dorlodot au sujet de l'affaire Barbat. S'abstient au vote sur la proposition du bureau au sujet de la fixation de la discussion de ces interpellations, p. 119.

Henricot, sénateur provincial du Brabant.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Discours : Reconnaît que le projet apporte des améliorations sensibles au régime des pensions, demande une révision de la loi de pensions des employés, parle du Fonds des dotations, estime que les dispositions pénales prévues sont excessives, en ce qui concerne la rétroactivité, annonce un amendement à ce sujet et demande le vote d'urgence de la loi en discussion, p. 50. — Discussion des articles. Art. 40 et 41. Discours : Se rallie à l'amendement du ministre au sujet du plafond, pour les employés, p. 112. — Art. 69. Retire son amendement, p. 163.

Heyndels, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale. S'abstient au vote sur les deux parties de l'ordre du jour de confiance, p. 43, 44.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Discours : Estime que le projet ne répond nullement aux vœux les plus pressants des ouvriers âgés en ce qui concerne le taux et la limite d'âge, annonce un amendement accordant la pension à 61 ans, demande l'amnistie pour ceux qui n'ont pu faire les versements minimum exigés par la loi, puis critique le taux qu'il estime insuffisant, p. 53, 54. — Discussion des articles. Art. 5. Combat la proposition de M. J.-J. Declercq, rapp., de renvoyer tous les amendements en commission, p. 91. — Art. 41. S'abstient au vote sur l'amendement du baron Nothomb, p. 134. — Art. 90 nouveau qu'il propose par amendement. Défend son amendement, p. 171.

J

Jauniaux, sénateur coopté.

Doc. — Proposition de loi tendant à redresser des situations injustes créées en matière de pension de vieillesse, par la faute ou la négligence de tiers : Rapport sur la recevabilité, n° 22.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Discours : Intervient en faveur des mutilés et estropiés ainsi que des agriculteurs, considère comme une amélioration notable le texte du Sénat mais demande au rapporteur de revoir sans délai l'article 25 visant les assurés libres, puis parle du Fonds des dotations, des industries insalubres et demande l'augmentation du taux de la pension et l'abaissement de l'âge d'entrée en jouissance, p. 57, 58. — Répond au discours de M. Dierckx en ce qui concerne le Fonds des dotations, p. 84, 85. — Observations, p. 85, 86. — Discussion des articles. Art. 5. Combat la proposition de M. J.-J. De Clercq tendant à renvoyer tous les amendements en commission, p. 91. — Se rallie au sous-amendement présenté par le rapporteur au texte du gouvernement, p. 91. — Art. 32. Observation au sujet de la pension de la femme séparée de son mari, p. 100, 101. — Observation au sujet de la question d'âge, p. 102. — Art. 40 et 41. Discours : Appuie le texte du gouvernement et critique ceux qui insistent sur leurs amendements, p. 112, 113. — Examen de l'article 40, § 3. Observation au sujet du texte en discussion, p. 129. — Art. 41. Amendement du baron Nothomb tendant à l'insertion d'un § 3. Observations, p. 130, 132. — Art. 44. Discours : Parle des revenus des agriculteurs et de leur évaluation, p. 140. — Art. 47. Observation au sujet de l'interprétation et du retrait éventuel des amendements, p. 146. — Demande une suspension de séance pour permettre à son groupe de se concerter, p. 147. — M. le président le priant de ne pas insister, fait diverses observations et annonce que le groupe socialiste déposera un amendement sur un autre article, p. 148. — Art. 49. Observation, p. 149, 150. — Art. 61. Combat l'amendement de M. Carton de Tournai, p. 161.

Interpellation de M. Van Dieren au sujet de l'affaire Barmat. M. le président annonçant que l'interpellateur demande l'urgence, déclare que le groupe socialiste veut que le problème des pensions soit résolu avant toute autre chose, p. 88.

L

Legrand, sénateur provincial de Namur.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Art. 41. S'abstient au vote sur l'amendement du baron Nothomb,

Lekeux, sénateur de l'arrondissement de Verviers.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale. S'abstient au vote sur le premier alinéa de l'ordre du jour de confiance, p. 43.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Discours : Met le Sénat en garde contre les conséquences financières de la loi en discussion et demande au gouvernement d'user de clairvoyance et de prudence, p. 83, 84.

Leyniers, sénateur provincial du Brabant, secrétaire du Sénat.

Ann. — Réélu secrétaire du Sénat, p. 4.

Lohest, sénateur provincial de Liège.

Doc. — Proposition de loi tendant à redresser des situations injustes créées en matière de pension de vieillesse par la faute ou la négligence de tiers. Développements et proposition de loi, n° 27.

Lohest (suite)

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Discussion. Discours : Expose le point de vue des travailleurs chrétiens, regrette que le parlement et le gouvernement aient à s'occuper de questions de ce genre alors que des intérêts plus graves devraient retenir leur attention, estime que sans aucun doute les abus doivent être combattus, tire les conclusions qui s'imposent à la suite de ce débat et affirme sa confiance dans le premier ministre, p. 31 à 33.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Discours : Rappelle des observations qu'il a présentées à l'occasion du budget en ce qui concerne de nombreux assurés qui ont fait les versements requis à des intermédiaires, lesquels ne les ont pas transmis dans les délais légaux et demande que cette situation malheureuse soit régularisée, p. 84. — Discussion des articles. Art. 32. Discussion au sujet de la pension de la femme séparée de son mari : Estime que l'amendement qu'il avait présenté en commission a été mal compris, p. 101. — Art. 40 et 41 : Explique le retrait de l'amendement qu'il avait présenté en commission, p. 111. — Art. 41 : Discours : Défend son amendement repris par le baron Nothomb, p. 133. — Art. 81. Observation, p. 168.

Lysens, sénateur provincial du Limbourg.

Ann. — Interpellation du baron Nothomb au sujet de la déclaration du Reich concernant l'intégrité de la Belgique. Motion d'ordre de M. Van Dieren proposant l'ajournement de la suite du débat : Appuie cette proposition, préférant présenter ses observations à l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères, p. 200.

M

Maistriau, ministre de la justice.

Ann. — Interpellation de M. Van Dieren au sujet de l'affaire Barmat. Avant la discussion des articles du projet sur les pensions, M. le président annonçant que M. Van Dieren a la parole pour poser des questions au ministre de la justice et de violentes protestations d'élevant, déclare qu'il a voulu déférer au désir de M. Van Dieren, mais qu'il n'est pas en possession de la documentation nécessaire pour répondre à ses questions, p. 87. — Discussion de l'interpellation de M. Van Dieren à laquelle est jointe une interpellation du baron de Dordot au sujet des complaisances dont le nommé Barmat aurait été l'objet à la suite d'interventions politiques et qui sont énoncées par le journal *La Libre Belgique* dans son numéro du 9 octobre 1937. Discussion : Observations, p. 174, 175. — Discours, p. 181 à 183. — En réponse à une proposition de MM. De Mont et Van Dieren, tendant à soumettre le cas en litige à une commission d'enquête parlementaire, déclare qu'il s'opposera à toute communication des dossiers de la Sûreté, p. 183. — Après une suspension de séance, reprend et poursuit son discours, p. 183 à 187. — Observations, p. 190. Projet de loi attribuant la qualité d'officier de police judiciaire auxiliaire du procureur du Roi aux agents inspecteurs judiciaires principaux et à certains sous-officiers du corps de la gendarmerie. Dépose ce projet de loi, p. 88.

Matagne, sénateur de l'arrondissement de Charleroi-Thuin, secrétaire du Sénat.

Ann. — Réélu secrétaire du Sénat, p. 4.

Mignolet, sénateur de l'arrondissement de Liège.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale. S'abstient au vote sur le premier alinéa de l'ordre du jour de confiance, p. 43.

Minnaert, sénateur coopté.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale. S'abstient aux votes sur l'ordre du jour de confiance, p. 43, 44.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Art. 41. S'abstient au vote sur l'amendement du baron Nothomb, p. 134.

Interpellations jointes de M. Van Dieren et du baron de Dordot au sujet de l'affaire Barmat. Discussion : Discours, p. 188, 189.

Moulin, sénateur de l'arrondissement de Tournai-Ath.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Discours : Apporte son adhésion au projet, félicite le rapporteur, mais émet cependant certaines critiques en ce qui concerne l'âge et le taux de la pension; demande au ministre s'il entend main-

Moulin (suite)

tenir le texte proposé par le gouvernement et admis par la commission pour l'article 40 et déclare que dans l'affirmative il déposera un amendement rétablissant le texte voté par la Chambre; parle ensuite des industries insalubres, p. 51, 52. — Observation au sujet de la suite du débat, p. 72. — Discussion des articles. Art. 40 et 41. Par motion d'ordre, propose au Sénat de se réunir le vendredi après-midi pour le vote en seconde lecture du projet, p. 118. — Reprise de la discussion des articles 40 et 41 : Déclare qu'il votera les amendements du gouvernement, p. 120. — Art. 49. Rappelle et défend un amendement qu'il avait présenté, p. 149. — Déclare retirer son amendement, p. 150.

Moyersoen, sénateur coopté, président du Sénat.

Ann. — Réélu, par acclamations, président du Sénat, p. 4.

Mullie, sénateur de l'arrondissement de Courtrai-Ypres, secrétaire du Sénat.

Doc. — Projet de loi relatif au régime fiscal des sucres. Rapport, n° 13.

Ann. — Réélu secrétaire du Sénat, p. 4.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Art. 44. Discours : Annonce que ses amendements sont retirés et justifie la position de son groupe dans ce débat, p. 139, 140. — Art. 47. Estime que l'amendement qu'il présente pourrait être réservé, p. 143.

Projet de loi relatif au régime fiscal des sucres. Dépose le rapport sur ce projet de loi, p. 111. — A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, fait remarquer l'urgence de ce projet, p. 115. — Discussion générale. Discours : Annonce que le gouvernement a déposé un amendement à l'article 1^{er} et que les commissions qui l'ont examiné sont d'accord pour l'accepter, p. 137.

N

Nèves, sénateur provincial du Hainaut.

Doc. — Proposition de loi portant modifications aux articles 29 et 53 des lois coordonnées sur les pensions militaires. Rapport sur la recevabilité, n° 9.

Noël, sénateur de l'arrondissement de Liège.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Discussion. Discours : Examine certains points de la déclaration du gouvernement, et notamment du rapport de M. de Man, m. f.; estime qu'il a le devoir de défendre la démocratie contre le fascisme, puis attaque M. Van Dieren et le chef du parti rexiste et critique leur manière d'agir; déclare, en terminant, que le parti communiste est prêt à soutenir un gouvernement qui prendra les mesures nécessaires pour éviter le retour des scandales récents et pour dompter les factieux, mais qu'il s'abstiendra au vote de confiance au gouvernement actuel, celui-ci ne lui donnant pas de garanties suffisantes en cette matière, p. 13 à 15. — S'abstient aux votes sur l'ordre du jour de confiance, p. 43, 44.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Article 6. Observations, p. 92. — Art. 32. Propose, avec M. Bourguignon, une modification de texte à l'alinéa 2 et défend son amendement, p. 100. — Art. 33. Critique le fait de la coïncidence des séances de commissions et des séances publiques, puis défend son amendement tendant à supprimer cet article, p. 102. — Art. 34. Combat les dispositions de cet article, p. 103. — Art. 36. Combat l'amendement de la commission, p. 103. — Art. 40 et 41. Discours : Défend ses amendements relatifs à l'âge de la pension, p. 110, 111. — Art. 44, 4^e. Défend les petits propriétaires et insiste pour que le texte de la Chambre soit repris, p. 141, 142. — Art. 77. Défend l'amendement qu'il présente, p. 164. — Déclare retirer son amendement, p. 165. — Art. 81. Défend l'amendement qu'il présente et parle des pensions en U. R. S. S., p. 166 à 168. — Défend son amendement subsidiaire, p. 168. — Art. 90. Nouveau qu'il propose, par amendement, avec M. Heyndels. Observations, p. 171.

Interpellation du baron Nothomb au sujet de la déclaration du Reich. Discussion : Observations, p. 199.

Nothomb (baron), sénateur provincial du Luxembourg.

Doc. — Proposition de loi tendant à redresser des situations injustes créées en matière de pension de vieillesse, par la faute ou la négligence de tiers. Développements et proposition de loi, n° 27.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Discussion. Discours : Estime ce débat indigne du parlement, des intérêts infiniment supérieurs réclamant en ce moment l'attention de tous; estime

Nothomb (suite)

que le premier ministre est au-dessus des imputations calomnieuses dont on le charge et incapable d'une indélicatesse; déclare que s'il s'agit d'un vote de confiance au gouvernement, il ne donnerait pas son adhésion sans réserve, des réformes de structure étant urgentes dans divers domaines, mais qu'il votera sans hésitation la confiance au premier ministre, p. 35, 36. — S'abstient au vote sur les deux derniers alinéas de l'ordre du jour de confiance, p. 44.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Observation : Annonce qu'il reprendra l'amendement présenté par M. Lohest et repoussé par la commission, p. 84. — Discussion des articles : art 40 et 41. Discours : Insiste sur son amendement en faveur de ceux dont les cotisations n'ont pas été transmises, p. 111. — Art. 41. Défend l'amendement qu'il présente, en place de M. Lohest, tendant à l'insertion d'un § 3, p. 130, 131. — Maintient son amendement et annonce qu'il demandera l'appel nominal, p. 133.

Interpelle M. le ministre des affaires étrangères au sujet des répercussions sur notre politique étrangère de la déclaration du gouvernement du Reich. Déclare qu'il demande l'urgence afin de provoquer un débat public, p. 119. — Par motion d'ordre, demande au ministre quand il serait disposé à entendre son interpellation, p. 140. — Développe son interpellation, p. 191, 192. — Observations, p. 196.

P

Pholien, sénateur coopté.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Discussion. Discours : Examine les deux données du problème : la politique de la Banque Nationale et la situation du premier ministre; estime, en terminant, que le premier ministre n'a pas cessé d'avoir droit à l'entière confiance du pays, p. 10 à 13.

Picard, sénateur provincial d'Anvers.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Discussion. Discours : Se borne à poser quatre questions techniques sur lesquelles aucune réponse suffisante n'a été donnée, principalement en ce qui concerne la question des traitements, le contrôle du gouvernement et la retenue à effectuer sur les émoluments, p. 39, 40.

R

Rhodius, sénateur de l'arrondissement de Namur et Dinant-Philippeville.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale. S'abstient au vote sur le premier alinéa de l'ordre du jour de confiance, p. 43.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Article 61 : Pose une question au sujet de la révision ultérieure de la loi, p. 160.

Rogister, sénateur de l'arrondissement de Liège.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Discours : Etablit un parallèle entre les conséquences financières de la présente loi et les charges financières que supporte l'Etat pour la liquidation des autres pensions; estime le taux des pensions de vieillesse absolument insuffisant et termine en plaçant la cause des chômeurs, p. 79, 80. — Discussion des articles. Article 7 : Parle des travailleurs à domicile, p. 95.

Roland, sénateur de l'arrondissement de Mons-Soignies.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Discours : Déclare qu'un certain nombre de membres du parti socialiste voteront le projet tel qu'il est soumis au Sénat; exprime son accord sur certains points du rapport et son désaccord sur d'autres, demande au gouvernement d'appliquer sans retard la politique nouvelle qu'il a définie en mars 1935 et réclame la fixation du taux de la pension à 6,000 francs, p. 47, 48.

Rolin, sénateur coopté.

Doc. — Projet de loi relatif à la tutelle des enfants naturels. Rapport sur le projet amendé par la Chambre des représentants, n° 29.

Ann. — Interpellation de M. Van Dieren au sujet de l'affaire Baromat. Avant la discussion des articles du projet sur les pensions, M. le président annonçant que M. Van Dieren a la parole pour poser des questions au ministre de la justice, fait un rappel au règlement, estimant que l'article 32 prévoyant la remise par écrit des questions à poser au gouvernement est

Rolin (suite)

d'application dans ce cas, p. 83. — Discussion de cette interpellation et de celle similaire du baron de Dorlodot. Discours, p. 189.

Interpellation du baron Nothomb au sujet de la déclaration du Reich. Observation au sujet de la fixation de cette interpellation, p. 191. — Discussion : Discours, p. 194 à 197.

Rombaut, sénateur de l'arrondissement d'Anvers.

Doc. — Proposition de loi tendant à prolonger la scolarité pour les enfants qui ne tombent pas sous l'application des dispositions de l'arrêté royal du 31 juillet 1935. Développements et proposition de loi, n° 11.

Rutten (R. P.), sénateur coopté.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Discours : S'inquiète, avec le rapporteur, de la garantie du paiement des pensions dans un avenir relativement prochain, demande qu'on vote sans retard la loi en discussion, puis parle des stipulations relatives à la majoration gratuite de rente, p. 48 à 50. — Observations : Répond à certains points soulevés par MM. De Nève et Rogister, p. 79, 80. — Discussion des articles. Article 5 : Appuie la proposition de M. J.-J. De Clercq, rapp., de renvoyer tous les amendements en commission, p. 91. — Articles 40 et 41 : Motive, au nom du groupe démocrate chrétien, son adhésion résignée au texte transactionnel du ministre concernant les employés, p. 110. — Article 47 : Observation au sujet de l'interprétation et du retrait éventuel des amendements, p. 147.

S**Servais, sénateur de l'arrondissement de Namur et Dinant-Philippeville.**

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Article 40 : Observations, p. 107. — Articles 40 et 41. Discours : Défend son amendement à l'article 40 et intervient en faveur des classes moyennes, p. 108, 109. — Observations au sujet des amendements, p. 108, 109. — Observation au sujet des amendements concernant ceux qui n'ont pu faire en temps voulu les versements requis, p. 126. — Examen de l'article 40, § 3 : Observation au sujet des textes en discussion, p. 129. — Article 47 : Défend ses amendements, p. 144, 145. — Observation au sujet de l'interprétation et du retrait éventuel des amendements, p. 146. — Déclare que son premier amendement est retiré, mais qu'il maintient le second, p. 147.

Simonis (vicomte), sénateur de l'arrondissement de Verviers.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Article 41 : S'abstient au vote sur l'amendement du baron Nothomb, p. 134.

Sobry, sénateur de l'arrondissement de Furnes-Dixmude-Ostende.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale. S'abstient au vote sur les deux derniers alinéas de l'ordre du jour de confiance, p. 44.

Solau, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

Ann. — Annonce de son décès, p. 4.

Soudan, sénateur coopté, troisième vice-président du Sénat.

Ann. — Réélu par acclamations troisième vice-président du Sénat, p. 4.

Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Ann. — Interpellation du baron Nothomb au sujet des répercussions sur notre politique étrangère de la déclaration du gouvernement du Reich. Observation au sujet de la fixation de cette interpellation, p. 191. — Discussion : Répond à l'interpellation, p. 192 à 194. — Observation, p. 196 à 198.

Proposition de loi abrogeant l'article 3, 9°, de la loi du 23 mars 1932 établissant des mesures temporaires destinées à maintenir l'équilibre budgétaire. — Motion d'ordre de M. Boon demandant que cet objet soit inscrit à l'ordre du jour du mercredi suivant. Observation, p. 200.

T**Temmerman, sénateur de l'arrondissement d'Anvers.**

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Vote sur l'ordre du jour de confiance. Au nom d'une fraction importante de la droite, déclare que le vote affirmatif qui sera émis n'impliquera pas l'approbation de toutes les pratiques suivies à la Banque Nationale; estime que certaines sont critiquables et que des mesures doivent être prises à cet égard, p. 42.

V**Van Belle, sénateur de l'arrondissement de Liège, questeur du Sénat.**

Ann. — Réélu questeur du Sénat, p. 4.

Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Discussion. Discours : Déclare la campagne menée contre le premier ministre, auquel il rend hommage; expose le point de vue socialiste dans la question et déclare que ce groupe votera la confiance au gouvernement et en particulier à son chef, p. 28, 29.

Van Coillie, sénateur provincial de la Flandre occidentale.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion des articles. Art. 40 et 41 et amendements. Discours : Envisage l'article 40 au point de vue des classes moyennes et développe ce point de vue, p. 107, 108.

Vandergraes, sénateur de l'arrondissement de Hasselt-Tongres-Maeseyck.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale. S'abstient au vote sur les deux derniers alinéas de l'ordre du jour de confiance, p. 44.

Vanderpoorten, sénateur provincial d'Anvers.

Doc. — Proposition de loi tendant à prolonger la fréquentation scolaire pour les enfants qui ne tombent pas sous l'application des dispositions de l'arrêté royal du 31 juillet 1935. Rapport sur la recevabilité, n° 8.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet de la Banque Nationale de Belgique. Discussion. Discours : Déclare que le groupe libéral flamand donne sa confiance à MM. van Zeeland, p. m., et Franck, p. 42.

Van Dieren, sénateur de l'arrondissement de Malines-Turnhout.

Ann. — Bureau définitif. M. Van Overbergh proposant de réélire par acclamations les membres du bureau sortant, déclare ne pouvoir se rallier à cette proposition et annonce que, si elle est admise par le Sénat, son groupe quittera la salle, p. 3.

Fixation de l'ordre du jour : Première séance de la session : Demande si les interpellations déposées seront discutées au cours de la session extraordinaire, p. 6.

Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Discussion. Au moment où son tour de parole est arrivé, demande que M. Noël parle avant lui, p. 13. — Discours : Se défend contre les attaques dont il est l'objet, défie ses contradicteurs de trouver matière à mettre en doute son honnêteté, explique son attitude en ce qui concerne l'affaire de la « Belgique prévoyante », puis s'occupe de la question de la Banque Nationale, affirme qu'il ne met pas en doute l'honnêteté du premier ministre, mais critique le taux exagéré des traitements des dirigeants de la Banque Nationale, l'attitude de M. Franck, gouverneur de la Banque Nationale, et déclare que son groupe ne votera pas l'ordre du jour de confiance, p. 15 à 21. — Répond aux observations de M. Yernaux au sujet de la « Belgique prévoyante » et fait remarquer que des personnalités des plus honorables ont fait partie du conseil d'administration de cette société, p. 37, 38.

Interpelle le ministre de la justice sur les circonstances dans lesquelles Julius Barmat a obtenu un sauf-conduit pour entrer en Belgique alors qu'il y avait contre lui un mandat d'arrêt. Motive sa demande d'urgence, annoncée par M. le président, et demande que son interpellation soit abordée dès après la fin du projet de pensions, p. 88. — Un incident s'étant produit entre lui et M. Van Fleteren au cours de cette séance, se déclare d'accord en ce qui concerne les explications que donne le président au sujet de cet incident, p. 95. — Vers la fin de la séance du 12 octobre, demande à quel moment son interpellation sera discutée, p. 113. — Observations au sujet de la fixation de la discussion, p. 114, 115. — Développe son interpellation, p. 172 à 176. — Observation : Propose, avec M. De Mont, l'institution d'une commission d'enquête parlementaire à qui seraient confiés les dossiers concernant l'affaire Barmat, p. 183. — Discussion : Répond au ministre, p. 190.

Interpellation du baron Nothomb au sujet de la déclaration du Reich concernant l'intégrité de la Belgique. Fait une motion d'ordre, proposant d'ajourner la suite du débat et que le Sénat se prononce sur sa proposition, p. 199, 200.

Van Fleteren, sénateur de l'arrondissement de Termonde-Saint-Nicolas.

Ann. — Interpellation de M. Van Dieren au sujet de l'affaire Barmat. M. le président annonçant, avant la discussion des articles du projet de pensions, que M. Van Dieren a la parole, proteste et demande pour qu'on poursuive le projet en discussion, p. 87.

Van Overbergh, sénateur provincial du Brabant.

Ann. — Bureau définitif : Propose de réélire par acclamations les membres du bureau sortant, p. 3.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Par motion d'ordre, fait une rectification au *Compte rendu analytique* de la veille au sujet d'une interruption qu'il a lancée dans le débat, p. 77, 78. — Par motion d'ordre, M. le président annonçant que, d'accord avec le ministre de la justice, M. Van Dieren va poser à celui-ci certaines questions, insiste pour que l'on poursuive immédiatement le débat en cours, p. 87. — Discussion des articles. Art. 61, § 1^{er}. Au nom de la droite, motive le vote négatif qu'elle émettra sur l'amendement de M. Dierckx, p. 153.

Interpellation du baron Nothomb au sujet de la déclaration du Reich. Discussion. Observation, p. 199.

Van Remoortel, sénateur suppléant de l'arrondissement de Bruxelles, proclamé sénateur effectif le 7 septembre 1937 en remplacement de M. Solau, décédé.

Ann. — Vérification de ses pouvoirs, p. 3. — Prête serment, p. 3.

Van Roosbroeck, sénateur de l'arrondissement de Malines-Turnhout, secrétaire du Sénat.

Ann. — Réélu secrétaire du Sénat, p. 4.

van Zeeland, premier ministre.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Discours : Estime n'avoir pas à recommencer l'exposé complet qu'il a fait la veille à la Chambre, mais se borne à tirer les conclusions du débat qui s'est déroulé au sujet des incidents de la Banque Nationale; rappelle les circonstances dans lesquelles il a pris et conservé le pouvoir jusqu'à ce jour et exprime l'espoir que le Sénat lui assurera le soutien renouvelé de son estime et de sa sympathie, p. 8, 9.

Verbist, sénateur de l'arrondissement de Malines-Turnhout.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Discussion. Discours : Estime que certaines pratiques en usage à la Banque Nationale doivent être réformées, puis reproche au groupe rexiste

Verbist (suite)

son attitude et la campagne qu'il a menée; rend hommage au premier ministre et déclare, au nom du groupe catholique flamand, qu'il appuie pleinement le gouvernement en fonction, p. 29, 30.

Vigneron, sénateur provincial de Liège.

Doc. — Proposition de loi portant modifications aux articles 28 et 59 des lois coordonnées sur les pensions militaires. Développements et proposition de loi, n° 12.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Discussion. Fait personnel : S'estime visé par une observation lancée par M. Nèves, p. 36. — S'abstient aux votes sur l'ordre du jour de confiance, p. 43, 44.

Vinck, sénateur provincial du Brabant, premier vice-président du Sénat.

Ann. — Réélu par acclamations premier vice-président du Sénat, p. 4.

En l'absence de M. Moyersoën, président, en voyage d'étude au Congo, prononce un discours en prenant possession du fauteuil de la présidence et propose notamment d'adresser des vœux de bon retour au président ainsi que des souhaits de prompt rétablissement à MM. Volckaert, Vermeylen et Gravez, p. 4.

Volckaert, sénateur de l'arrondissement de Mons-Soignies, questeur du Sénat.

Ann. — Réélu questeur du Sénat, p. 4.

Y

Yernaux, sénateur de l'arrondissement de Charleroi-Thuin.

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Discussion. Discours : S'attaque à M. Van Dieren en tant qu'administrateur de la « Belgique prévoyante » et lui reproche les agissements de cette société, p. 37.